



**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE LAC-BEAUPORT**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE LA  
MUNICIPALITÉ DE LAC-BEAUPORT TENU À LA SALLE DE CONFÉRENCE  
DE LA MAIRIE LE 13 NOVEMBRE 2018 À 8 H 30**

---

**Personne(s) présente(s) :**

Michel Beaulieu, président  
Hélène Bergeron, Conseillère - District no 1  
Alice Dignard, Conseillère - District no 2  
Guy Gilbert, Conseiller - District no 3  
Lucie Laroche, Conseillère - District no 4  
Katy Duclos, Conseillère - District no 5  
Lorne Trudel, Conseiller - District no 6

Richard Labrecque, secrétaire-trésorier

Les membres dudit conseil formant quorum sous la présidence de Michel Beaulieu, président.

**ORDRE DU JOUR**

**1. Ouverture de la séance et greffe**

- 1.1 Constatation de l'avis de convocation aux membres du conseil
- 1.2 Ouverture de la séance et greffe
- 1.3 Adoption de l'ordre du jour

**2. Finances et Administration**

- 2.1 Aucun

**3. Direction générale**

- 3.1 Adoption - Achat publication de Noël - Écho du Lac

**4. Travaux publics**

- 4.1 Autorisation de signature - Acquisition d'une partie du lot 1 336 756 - chemin des Chaumières
- 4.2 Autorisation de signature - Acquisition d'une partie du lot 1 820 923 - chemin des Chaumières
- 4.3 Autorisation de signature - Acquisition d'une partie du lot 1 821 222 et 1 821 813 - chemin du Rivage
- 4.4 Autorisation de dépenses - Réparation pelle mécanique (pépine)

**5. Loisirs, culture et vie communautaire**

- 5.1 Aucun

**6. Urbanisme et développement durable**

- 6.1 Aucun

**7. Protection contre l'incendie**

- 7.1 Aucun

**8. Permis et inspections**

- 8.1 Autorisation - Enseignes directionnelles - Développement Exalt

**9. Varia**

- 9.1 Aucun

**10. Période de questions**

**11. Levée de l'assemblée**



**1.1 Constatation de l'avis de convocation aux membres du conseil**

Le directeur général et secrétaire-trésorier n'ayant déposé aucun avis de convocation aux membres du conseil.

Tous les membres du conseil présents renoncent à l'avis de convocation.

**1.2 Ouverture de la séance et greffe**

Le président constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte à 8 h 45.

**360-2018**

**1.3 Adoption de l'ordre du jour**

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents reconnaissent avoir toute documentation utile à la prise de décision concernant les sujets à l'ordre du jour adoptés ci-après ;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Guy Gilbert  
APPUYÉ par Madame Lucie Laroche  
ET RÉSOLU :

D'adopter l'ordre du jour tel que déposé.

1. Ouverture de la séance et greffe
- 1.1 Constatation de l'avis de convocation aux membres du conseil
- 1.2 Ouverture de la séance et greffe
- 1.3 Adoption de l'ordre du jour
  
- 3.1 Adoption - Achat publication de Noël - Écho du Lac
  
- 4.1 Autorisation de signature - Acquisition d'une partie du lot 1 336 756 - chemin des Chaumières
- 4.2 Autorisation de signature - Acquisition d'une partie du lot 1 820 923 - chemin des Chaumières
- 4.3 Autorisation de signature - Acquisition d'une partie du lot 1 821 222 et 1 821 813 - chemin du Rivage
- 4.4 Autorisation de dépenses - Réparation pelle mécanique (pépine)
  
- 8.1 Autorisation - Enseignes directionnelles - Développement Exalt
  
10. Période de questions
  
11. Levée de l'assemblée

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**361-2018**

**3.1 Adoption - Achat publication de Noël - Écho du Lac**

IL EST PROPOSÉ par Madame Lucie Laroche  
APPUYÉ par Madame Katy Duclos  
ET RÉSOLU :

D'acquérir une demi-page dans l'Écho du Lac afin d'offrir les voeux de Noël 2018 aux citoyens.

Les sommes nécessaires devant être prises aux budgets d'opération des années courantes.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**



**362-2018**

**4.1 Autorisation de signature - Acquisition d'une partie du lot 1 336 756 - chemin des Chaumières**

ATTENDU QU' à la demande des propriétaires riverains du chemin des Chaumières, la Municipalité souhaite municipaliser ce chemin et le prolonger vers le chemin de l'Orée.

IL EST PROPOSÉ par : Monsieur Lorne Trudel  
APPUYÉ par : Madame Alice Dignard  
ET RÉSOLU :

D'autoriser le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer le document « Acquisition d'une partie du lot 1 336 756 - chemin des Chaumières » minute 6283 de l'arpenteur géomètre monsieur Martin Pageau daté du 22 octobre 2018, ainsi que tous documents pertinents à cet effet pour un montant de 8 000,00 \$.

Les sommes nécessaires devant être prises au fonds de roulement remboursable sur 3 ans à partir de 2019 et financé par une taxe de secteur imposable à tous les lots riverains du chemin des Chaumières.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**363-2018**

**4.2 Autorisation de signature - Acquisition d'une partie du lot 1 820 923 - chemin des Chaumières**

ATTENDU QU' à la demande des propriétaires riverains du chemin des Chaumières, la Municipalité souhaite municipaliser ce chemin et acquérir les lots nécessaires ;

IL EST PROPOSÉ par : Monsieur Lorne Trudel  
APPUYÉ par : Madame Alice Dignard  
ET RÉSOLU :

D'autoriser le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer le document « Acquisition d'une partie du lot 1 820 923 - chemin des Chaumières » minute 6283 de l'arpenteur géomètre monsieur Martin Pageau daté du 22 octobre 2018, ainsi que tous documents pertinents à cet effet.

D'autoriser le paiement d'honoraires maximal de 4 225,00 \$ plus taxes à l'évaluateur Jean Laroche pour l'évaluation de cette parcelle de lots.

Que le Service des finances émette un reçu de donation au propriétaire en fonction de la valeur réelle du terrain cédé conformément au rapport de l'évaluateur Jean Laroche É.A.

Les sommes nécessaires devant être prises budget d'opération des années courantes.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**364-2018**

**4.3 Autorisation de signature - Acquisition d'une partie du lot 1 821 222 et 1 821 813 - chemin du Rivage**

ATTENDU QU' à la demande des propriétaires riverains du chemin du Rivage, la Municipalité souhaite municipaliser ce chemin et acquérir les lots nécessaires;

IL EST PROPOSÉ par : Monsieur Lorne Trudel



APPUYÉ par : Madame Hélène Bergeron  
ET RÉSOLU :

D'autoriser le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer le document « Acquisition d'une partie du lot 1 821 222 et 1 821 813 - chemin du Rivage » minute 6288 de l'arpenteur géomètre monsieur Martin Pageau daté du 8 novembre 2018, ainsi que tous documents pertinents à cet effet pour un montant de 600,00 \$.

Les sommes nécessaires devant être prises au fonds de roulement remboursable sur 1 an à partir de 2019 et financé par une taxe de secteur imposable à tous les matricules, au rôle d'évaluation annuel, riverains du chemin du Rivage.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**365-2018**

**4.4 Autorisation de dépenses - Réparation pelle mécanique (pépine)**

ATTENDU les recommandations du directeur du Service des travaux publics et infrastructures;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Lorne Trudel  
APPUYÉ par Madame Katy Duclos  
ET RÉSOLU :

D'autoriser le directeur du Service des travaux publics et infrastructures à engager des dépenses pour réaliser le projet de « réparation de la rétrocaveuse (pépine) » pour un montant maximum de 12 000,00 \$ plus taxes.

Les sommes nécessaires devant être prises aux budgets d'opération des années courantes.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**366-2018**

**8.1 Autorisation - Enseignes directionnelles - Développement Exalt**

ATTENDU la demande de permis no : 2018-00899 produite le 12 novembre 2018 par le développement Exalt pour installer deux enseignes directionnelles pour son projet de développement ;

ATTENDU QUE l'article 196 du Règlement de zonage 09-207 permet au conseil municipal d'autoriser un maximum de 3 enseignes directionnelles d'un maximum de 1,2 mètre carré.

IL EST PROPOSÉ par Madame Alice Dignard  
APPUYÉ par Monsieur Guy Gilbert  
ET RÉSOLU :

D'autoriser la demande de permis 2018-00899 pour l'implantation de deux (2) enseignes directionnelles temporaires pour une période d'un an soit du 13 novembre 2018 au 13 novembre 2019.

Que cette acceptation ne porte que sur l'objet décrit en fonction du règlement 09-207 et n'autorise en aucun temps toute dérogation à la réglementation municipale et d'urbanisme.

Qu'aucun permis ne soit émis avant que le Service des permis et inspections ait analysé la demande de permis et affirme que la demande est en tout point conforme aux normes et règlements municipaux.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**



**10. Période de questions**

À 9 h 03, le président du conseil répond aux questions de l'assemblée.

Les questions ont porté sur :  
Aucune

Fin de la période de questions à 9 h 03.

**11. Levée de l'assemblée**

Le président lève l'assemblée à 9 h 03.

---

Michel Beaulieu, maire

---

Richard Labrecque, secrétaire-trésorier